



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 28 OCTOBRE 2024

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 28 octobre 2024 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la vice-présidence de Mme Lise Gagnon, et à laquelle ont assisté :

Mme Anna Guarnieri, membre
M. Éric Ladouceur, membre
M. Robert Auger, substitut

Était également présente :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière

Était absent :

N. Benoit Ladouceur, Président

RÉSOLUTION NO : E2024-10-76 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-10-77 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 septembre 2024;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Avis de motion règlement 104-6 – Règlement modifiant le règlement 104 établissant la rémunération du président et des autres membres de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche;
6. Adoption de soumission RAETM-2024-003 – Services de nettoyage par camion vacuum;
7. Adoption de soumission 2025-RG-001 – Achat de produits chimiques pour l'année 2025-2026 – Regroupement d'achats de la Rive-Nord;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Adoption de soumission SA24-5001 – Services professionnels – Auditeurs externes et services comptables connexes;
9. Affaires nouvelles;
10. Correspondance :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 486-09-2024 – Adoption de soumission SA24-5001 – Services professionnels auditeur externe – Exercices financiers 2024 à 2029;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-10-78 **(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 septembre 2024)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 septembre 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-10-79 **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 985 263,21 \$ et 1 545,18 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 19 884,94 \$ et 670 969,90 \$ préparées le 21 octobre 2024 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-10-80 **(Avis de motion règlement 104-6 – Règlement modifiant le règlement 104 établissant la rémunération du président et des autres membres de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche)**

Le conseiller Éric Ladouceur donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée régulière ou extraordinaire, le règlement 104-6 modifiant le règlement 104 établissant la rémunération du président et des autres membres de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche.

Copie du projet de règlement 104-6 a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2024-10-81

(Adoption de soumission RAETM-2024-003 – Services de nettoyage par camion vacuum)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a procédé à un appel d'offres public pour les services de nettoyage par camion vacuum (RAETM-2024-003);

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 septembre 2024;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 septembre 2024, à savoir :

	<i>Montant (t.t.c.)</i>
<i>Groupe Sanyvan inc.</i>	116 446,68 \$
<i>Techvac Environnement inc.</i>	130 381,65 \$
<i>Solutions environnementales 360 (Québec) ltée</i>	138 055,86 \$
<i>9363-9888 Québec inc. (Sanivac)</i>	139 315,21 \$
<i>Can-Explore inc.</i>	186 293,99 \$
<i>GFL Environmental Services inc.</i>	358 303,49 \$

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Groupe Sanyvan inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 octobre 2024 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 138 590,87 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique datée du 27 septembre 2024 de M. Philippe Paradis ing., chargé de projet à la RAIM;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Groupe Sanyvan inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de Groupe Sanyvan inc. pour les services de nettoyage par camion vacuum au montant de 101 280,00 \$ (taxes en sus), et ce pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'adjudication du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2024-10-82

(Adoption de soumission 2025-RG-001 – Achat de produits chimiques pour
l'année 2025-2026 – Regroupement d'achats de la Rive-Nord)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) procède à l'approvisionnement de sulfate ferrique 12 % via le *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*;

ATTENDU la résolution E2024-04-29 par laquelle la RAETM a mandaté la Ville de Repentigny afin de procéder, pour et en son nom, à l'appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques utilisés à l'usine d'assainissement des eaux et aux stations de pompage pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal l'Hebdo Rive Nord le 3 juillet 2024;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 août 2024 pour le sulfate ferrique à 12 % requis par la RAETM, à savoir :

Lot A.1 - Sulfate ferrique en vrac liquide à 12 %

Nom des soumissionnaires	Coût unitaire (taxes en sus)	Qté estimée (en kg liquide)	Prix (taxes en sus)
Kemira Water Solutions Canada inc.	0,367 \$ / kg liquide	800 000	293 600,00 \$
Produits chimiques Chemtrade Canada ltée	0,538 \$ / kg liquide	800 000	430 400,00 \$

ATTENDU l'analyse administrative des soumissions et le rapport daté du 22 octobre 2024 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés comprennent produits, transport et déchargement dans les réservoirs et que ces prix demeurent fermes pour la durée du contrat;

ATTENDU QUE le nom de la société Kemira Water Solutions Canada inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la société Kemira Water Solutions Canada inc. pour l'achat de sulfate ferrique à 12 % au montant de 293 600,00 \$ (taxes en sus), et ce pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2024-10-83

(Adoption de soumission SA24-5001 – Services professionnels – Auditeurs externes et services comptables connexes)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé à la Ville de Terrebonne de l'inclure dans son appel d'offres pour les services de vérificateurs externes;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a lancé un appel d'offres public pour les services professionnels – auditeurs externes et services comptables connexes (SA24-5001), incluant la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et la RAETM;

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appels d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 juillet 2024 et que trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 septembre 2024;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article :

	<i>Pointage final</i>	<i>Montant (t.t.c.)</i>
<i>Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.</i>	2,41	676 225,46 \$
<i>MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l.</i>	1,73	905 071,70 \$
<i>Gestion Deloitte S.E.C.</i>	1,40	1 164 696,75 \$

ATTENDU QUE le conseil d'administration ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour la RAETM est de 91 980 \$ (t.t.c.);

ATTENDU la recommandation datée du 9 septembre 2024 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la résolution 486-09-2024 de la Ville de Terrebonne a nommé la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe de la Ville de Terrebonne, de la RAIM et de la RAETM pour une période de cinq (5) ans, conformément à l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le nom de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels – auditeurs externes et services comptables connexes, pour un montant total de 73 200 \$ (taxes en sus) réparti sur les cinq (5) prochains exercices financiers comme suit :

	Montant (avant taxes)
<i>Exercice financier 2024 (budget 2025)</i>	13 100 \$
<i>Exercice financier 2025</i>	13 700 \$
<i>Exercice financier 2026</i>	14 500 \$
<i>Exercice financier 2027</i>	15 400 \$
<i>Exercice financier 2028</i>	16 500 \$

QUE la dépense pour chaque exercice soit conditionnelle à l'adoption des budgets respectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-10-84 (Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-10-85 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Vice-présidente



Secrétaire-trésorière